

# Le petit saint-montais

## Proverbe gascon

**Hé Pasquos avant les  
Arrams**

**Traduction:**

Fêter Pâques avant les Rameaux



**Trimestriel**

*Foyer Rural*

**SAINT-MONT**

**N° 99**

**PRINTEMPS 2020**

## **Billet d'humeur**

Les 27, 28 et 29 Mars, l'appellation Saint-Mont va vibrer au rythme de la fête du vin.

De Saint-Mont à l'Ouest jusqu'à Lupiac au Nord et à Marciac à l'Est, en passant par Riscle, Termes d'Armagnac, Aignan, Plaisance-du-Gers et en faisant une halte dans les châteaux de St-Go et de Sabazan, c'est tout un territoire qui se met en action pour recevoir les milliers d'oénophiles qui accourent de tout le Sud-Ouest et même au-delà. Tous ces gens viennent déguster nos Grands Vins, admirer nos villages et nos belles bâtisses, retrouver les sourires et le sens de l'accueil qui nous caractérisent. Nos visiteurs viennent également à la rencontre de tous les artisans qui, sur chacun des sites, proposent le meilleur de leurs productions, aussi diverses que le permet l'accompagnement de nos vins. Invariablement, leurs déambulations les amèneront, à heures fixes, vers les points de rendez-vous où, la plupart du temps gérés par des associations, se préparent de succulents repas aussi différents que les inspirations de ceux qui les initient. Il y en a pour tous les goûts et ils permettent de mettre en lumière l'extrême vitalité de notre réseau associatif. Des associations qui ne se limitent pas à présenter leurs talents culinaires et qui seront présentes sur la plupart des sites pour mettre en avant toutes leurs activités qui contribuent à faire vivre nos villages tout au long de l'année. Alors, certes, je sais que présenter ce programme aux Saint-Montais peut être frustrant dans la mesure où beaucoup de ceux qui lisent ces lignes seront mobilisés au village pour préparer les repas aux tisons et, de fait, ne pourront pas profiter autant qu'espéré de toutes les animations proposées. J'en ai bien conscience. Aussi, je tiens à vous remercier pour votre engagement et votre disponibilité qui contribuent pleinement à la renommée de notre fête du vin.

Joël Boueilh

## FETE DU VIN

La Fête du Vin de Saint Mont a lieu les 27, 28 et 29 mars.

Chaque année vous  
trouverez  
points

deux  
d e

**REPORTEE  
AU  
18, 19, 20  
SEPTEMBRE  
2020**

(foyer l a restauration et le chapiteau sur le village) ainsi que le marché artisanal dans les ruelles du village.

L'animation du samedi sera organisée par des bandas dans le village et le groupe Canta

## **Au sommaire**

- Nouvelles de A à Z page 2
- La Vie du Village pages 3 à 26
- Conseil Municipal pages 27 à 31
- Agenda page 32.

# Nouvelles en bref de A à Z

**C**omme carte du foyer 2020.

Vous pouvez acheter la carte du foyer (10 €/an et/famille) par internet. En allant sur le site du foyer ([www.foyerdesaint-mont.info](http://www.foyerdesaint-mont.info)) puis sur la vignette «adhérer» ou si vous préférez en allant au multi-service des Charmettes.

**E** comme excréments

Certains propriétaires de chiens du centre de Saint-Mont ont compris qu'il était nécessaire de ramasser les excréments de leurs chiens. **Malheureusement pas tous.** Et en particulier les propriétaires de 2 chiens.

**E** comme exposition.

L'atelier de peinture de Saint Mont expose au foyer rural du vendredi 1er mai au dimanche 3 mai de 11 h à 19 h.  
Vernissage le vendredi 1er mai à 18 h .  
Entrée gratuite

**M** comme mail:  
Si vous désirez recevoir des informations en temps

réel sur la vie saint montaise, vous pouvez donner votre adresse mail à [foyerdesaintmont@gmail.com](mailto:foyerdesaintmont@gmail.com)

**O** comme ouverture :  
La mairie a changé ses heures d'ouverture. Merci de les noter : le lundi de 9h à 17h, le mardi de 14h à 18h, le vendredi de 8h30 à 12h30 (le samedi permanence des élus et Actions Sociales) de 10h à 12h  
Tel : 05 62 69 62 67.

**R** comme recensement :  
Depuis le 1er janvier 1999 tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur seizième anniversaire.

**T** comme tri :  
Dans les casiers jaunes ou les grands poubelles jaunes il faut mettre **uniquement** du papier, carton, plastique polystyrène des emballages ainsi que les bombes aérosols.  
**Jamais** de verres, assiettes et couverts en plastique ni papier alu et film ni nappes en papier (qui trop souvent contiennent des objets et restes divers).

# Réveillon

Voici quelques photos des préparatifs du réveillon : de la décoration florale, au pliage des serviettes ainsi qu'aux différentes installations et même le feu d'artifice.  
Bravo et merci à tous les bénévoles.



# Réveillon (suite)

Lors du réveillon le DJ Gérard avait installé un coin photo. Les invités se sont photographiés.  
Si vous désirez voir ces photos , allez sur :  
<https://photos.app.goo.gl/PM6z1TKj1rLA4iDc9>



# La vie du Village

Début décembre, la croix du quartier Boutillet est tombée victime d'un coup de vent et de vieillesse.

Merci à Bernard Destouet et Alain Trotin de l'avoir remise en place et traitée avec un vernis.



# L'ASSM

## Remise d'un chèque de l'ASSM Saint Mont au profit des Restos du Cœur

Lors d'une soirée solidaire organisée par l'ASSM Saint-Mont, il a été convenu par ses adhérents que, les bénéfices de cette soirée soient donnés aux restaurants du Cœur pour soutenir les personnes accueillies dans le département du Gers.

Le 6 décembre dernier, une petite réception a été organisée au sein de la Mairie de Saint Mont à laquelle ont participé les bénévoles des restaurants du Cœur du centre de Nogaro, le responsable départemental de l'aide à la personne des restos du cœur en la personne de Roméo NTAMAG, les membres de l'ASSM ainsi que le Maire et quelques conseillers.



Le président de l'ASSM Sébastien Faure après une courte allocution a remis le chèque de cinq cent euros (500 €) à Monsieur Roméo NTAMAG qui, pour l'occasion a tenu à remercier toute l'équipe et à encourager d'autres associations à de telles initiatives qui contribuent à rendre ce monde un peu plus juste et équitable.

*Sébastien Faure*

# *Vœux du maire*



Le 5 janvier dernier Michel Petit, maire, a présenté ses vœux aux habitants de la commune. Il en a profité pour remercier les employés municipaux ainsi que les 2 secrétaires, Ghyslaine et Christelle ainsi que pour présenter Béatrice et Jean-Paul Tossens, gérants du Monastère.



# Ag Pêche

Vendredi 24 janvier, à 18h00, s'est déroulée l'assemblée générale ordinaire. Une vingtaine de sociétaires avait répondu «présent» sur les 150 pêcheurs que compte la société de Saint-Mont.

Le Président en exercice, Serge BOUEILH, a souhaité la bienvenue aux participants et a ouvert l'assemblée générale ordinaire.

Le secrétaire Michel PETIT a lu le compte-rendu de l'AG 2019 qui retraçait les activités de l'année 2018. Puis le président a repris la parole pour faire le rapport moral de l'année écoulée. Il a commencé par l'empoissonnement, puis par l'ouverture de la truite en mars 2019. Ensuite il a listé les différentes manifestations avec les concours qui se sont déroulés sur le territoire de la société. En 2019, il a rappelé que le concours de Saint-mont avait eu lieu le 15 août avec une cinquantaine de participants. La journée fut un succès. Il a aussi commenté les concours de Barcelonne et du Bourdalat. Il a regretté que le repas de la pêche à la mi-novembre ait connu un succès mitigé. Puis il a appelé l'assemblée à approuver son rapport moral, ce qui fut fait à l'unanimité. Le

trésorier, Robert DUVIGNAU, prit la parole, après avoir distribué aux personnes présentes, la feuille des résultats financiers. Cette année encore, l'exercice est positif. Un quitus a été donné quant à l'approbation des comptes.

Le président est ensuite passé aux formalités de l'AG en rappelant que le conseil d'administration était en exercice pour 5 ans et que ce mandat se terminerait en fin 2020. L'année dernière, suite au décès de Jacques DUVIGNAU, un nouveau membre avait été nommé pour le remplacer. Le président signifia très clairement aux membres présents qu'il fallait lui trouver un successeur car il arrêterait sa présidence au 31/12/2020.

Il fit ensuite un programme d'activités pour l'année 2020 en rappelant quelques dates clés : concours, repas ...

Après avoir clôturé cette assemblée générale ordinaire, le président invita les personnes présentes à un apéritif, un repas et un concours de belote pour clôturer la soirée !

# Ag SPSM

Réunis en assemblée générale, le 25 janvier, nous avons présenté les résultats 2019 de nos différentes animations, tout en remerciant tous ceux qui nous aident pour le bon déroulement de ces manifestations.

Succès pour :

- l'exposition de vos photos de mariage, à l'église - Sourires et Emotions
- le concert Amistat du Vialer, en juin, avec soirée-tapas ensoleillée, au pied de l'église (50 choristes avec la Chorale Cantabile de Pau)
- le vide-grenier
- les journées du patrimoine
- le concours de belote du 29 nov. (organisé par Marie-Claude D et Josette).

Bilan en demi-teinte pour :

- le thé dansant, en février, animé par les artistes du Duo Pixel – Le public n'était pas au rendez-vous pour un spectacle de qualité.
- La campagne de budget participatif via la plateforme de financement Dartagnans (projet peu visible sur le site, pas d'accompagnement). (suite page 8)

# AG SPSM



Au cours de cette rencontre, Michel PETIT a fait le point sur les travaux restants pour la restauration de notre église (mise aux normes électriques, escalier-clocher).

La SPSM pourra reverser une somme de 9000 euros, résultat de nos animations 2019, et dont l'objectif est toujours la collecte de fonds, et apporter notre soutien pour maintenir notre patrimoine culturel, et cultuel, et le faire vivre.

Afin de rencontrer de nouveaux donateurs, et encourager de nouveaux soutiens, et notre association répondant à la définition d'organe d'intérêt général (gestion désintéressée et projet culturel), tous les dons effectués en notre faveur pourront ouvrir droit à la réduction d'impôt prévue par le code général des impôts.

L'adhésion 2020 reste inchangée, et nous vous invitons à la renouveler. Lors de la Fête du Vin, venez nous rencontrer, à la Maison des Associations, où nous tiendrons un stand buvette-vente pastis, vente articles-atelier couture et autres objets.

Nous vous rappelons qu'un atelier-couture, animé par Marie-Claude Duvignau peut vous aider le mercredi de 15 heures à 17 heures 30 (Une petite participation vous sera demandée)



Marie-Claude a fait preuve toute l'année de son talent de pâtissière en nous proposant des pastis, des gâteaux basques, et peut répondre à vos commandes. Lors de notre prochaine réunion, début mars, nous établirons le calendrier des prochains concerts d'été. Vous remerciant de votre soutien.

*Kéké Boueilh et Sylvie Jégun*

# Saint Valentin



La soirée Saint-Valentin organisée par la SPSM a été une réussite même si le monde n'était pas au rendez-vous.

Bravo au duo PIXEL qui a su mettre une très bonne ambiance.



# Poule au Pot

Le 22 février dernier nous avons dégusté une très bonne poule au pot cuisinée par Dominique. Les premières photos concernent la préparation et comme vous pouvez le voir une partie de belote a eu lieu pendant que les poules cuisaient. Bravo à toutes les équipes de bénévoles et en particulier à Dominique Mazoyer.



# Vignerons du Saint Mont



Avec comme chaque année des animations, rencontres, dégustations, visites, produits régionaux et de la bonne humeur pour un weekend festif et convivial.



Profitez de cette occasion pour vous laisser conduire à travers l'Appellation Saint Mont et découvrir les secrets des parcelles de nos châteaux comme celles des « Bois Mathieu » à Aurensan. « *Château Les Bois Mathieu* » est un rosé d'exception à découvrir sous le Chapiteau « Les Grands Vins de Saint Mont » pendant ces trois jours de fête puis dès avril dans votre boutique.



De retour à la boutique, redécouvrez nos vins

en dégustation gratuite. Et pour les plus gourmands retrouvez, en plus des offres promotionnelles qui vous seront proposées, la gamme de miels « la petite abeille » présentée par Nicolas Bianchi ainsi que les fromages de notre partenaire Francis et ses fromages du monde.



**BOUTIQUE OUVERTE:** les 27, 28, 29 mars 2020 de 10h à 19h

Du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h le dimanche et les jours fériés de 14h à 18h

Boutique fermée les 1er janvier, 1er mai, 1er novembre et 25 décembre

Espace vente Dégustation des Vignerons du Saint Mont

05 62 69 69 50 / [stand.saintmont@plaimont.fr](mailto:stand.saintmont@plaimont.fr)

PASS Visite guidée des châteaux en bus proposé pour les 27, 28, 29 mars 2020 sur réservation

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTE SACHEZ CONSOMMER AVEC MODERATION

# Pétanque

Début janvier était l'occasion de partager la galette des rois dans ce que l'on peut appeler «un cadeau du Père Noël». En effet, depuis fin novembre Monsieur le Maire de Viella nous a mis à disposition, la moitié de la salle des sport de Viella. Nous y avons aménagé 4 terrains.

Madame la Présidente déléguée du comité du Gers, Annie Pesquidoux, nous a fait l'honneur de partager ce moment de convivialité.



De nouveaux éléments sont venus partager notre passion pétanque/convivialité. Notre effectif est à ce jour de 26 licenciés(es).

Une nouvelle commande de vêtements aux couleurs (identiques aux anciennes) du club est en cours. Seul notre logo change un peu, Viella vient s'y ajouter.



Nous avons une équipe en Coupe du Gers, (1<sup>er</sup> tour à Endoufielle), une équipe en Vétéran et une ou deux en Open.

Le 23 mai 2020 une journée conviviale de pétanque est prévue à Labarthète, repas le midi et concours l'après midi.

Le 13 juin 2020 notre concours officiel de l'année en doublettes.

Pour vêtement, licences.... sur Saint-Mont contactez Robert Duvignau : 06 89 30 56 38

*Patrick Marcusse.*

# La Vie du Village

## VERNISSAGE

Le 27 janvier, Olivier Bourdet-Pées directeur et Joël Boueilh président de la cave Plaimont étaient fiers de présenter à leur auditoire les dernières réalisations de Plaimont : l'aménagement de deux magnifiques salles, au-dessus du stand de vente de la cave de Saint-Mont.

L'une abrite une galerie d'art contemporain «La Galerie Bleue» et l'autre est dédiée à l'œno-tourisme. La culture de la vigne jusqu'à l'élaboration du vin, n'est-elle pas un art ? Plaimont a su réunir l'Art sur le même étage.

C'est dans la salle d'exposition d'art contemporain que s'est tenu le vernissage de «La galerie Bleue». Après que Olivier Bourdet-Pées ait vanté l'art de la viticulture, ses difficultés, mais aussi sa belle réussite, Joël Boueilh n'a pas oublié de rappeler la genèse de La Galerie Bleue.

C'est au collège de Riscle, restauré avec un bâtiment contemporain en 1998, que Anto Alquier, professeur, soutenue par son époux Alain Alquier, artiste, et par Michel Wiorowski, principal du collège, crée «La Galerie Bleue».



Dès lors, sur les murs du collège sont accrochées les œuvres de trois artistes contemporains par an et présentées aux élèves. Monsieur André Dubosc alors directeur et fondateur de Plaimont sensible à cette initiative fait de Plaimont le partenaire de «La Galerie Bleue»: l'acquisition d'une œuvre est faite auprès de chaque artiste. En 20 ans, c'est près de 60 œuvres dont Plaimont a su s'enrichir pour les mettre en valeur dès à présent dans cette salle.

Hélène Coomans, conseillère départementale, a rappelé ses années de collégienne à Riscle où elle a vu naître «La Galerie Bleue» et profité de cette sensibilisation et éducation à l'art en côtoyant des artistes d'art contemporains dans un collège rural.

La réception s'est achevée par une dégustation de vins de Plaimont tout en « savourant » les œuvres exposées.

*Nicole Rottier-Trimouille.*

# La Vie du Village



## Le Multi-services

Chaleureux, accueillant et serviable

En semaine  
7h30 - 13h  
17h - 19h

Le week-end  
de 7h30 13h.

### Pains

Viennoiseries - La dépêche du Midi  
Bouteilles de gaz (petites et grandes)  
*Miel (producteur local)*

**Pâtisserie (à emporter ou sur commande)**

Boissons chaudes et froides (thé, café et chocolat chaud..)

*Dépôt et récupération de linge*

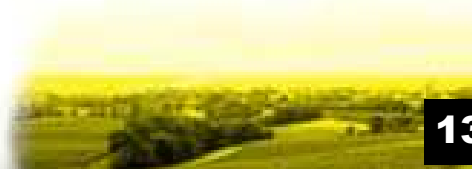
**Snacking sandwiches**

Produits de dépannage (riz, pâtes, sucre, papiers toilettes...)

L'Association Patrimoine de st Mont : Dépôt de vente (Vins et verre,  
sac à pain, des maniques, des coussins.....)



[www.apajh.org](http://www.apajh.org)



# La Vie du Village



## Hommage à Jean-Claude Jauze Décédé le 15 décembre 2019

Hommage à mon Père.

Il y a 61 ans, il est tombé dans les bras de sa belle, qu'il n'a jamais quittés jusqu'à dimanche dernier.

Vous l'avez souvent vu assis et pourtant, c'était un homme debout.

Il pouvait paraître fragile et pourtant c'était le plus fort des hommes.

Cette force tranquille qui nous a protégés, Tito et moi, de la douleur, de cette garce de douleur qui ne l'a jamais lâché.

Les mots qui me viennent à l'esprit pour parler de mon père sont : la sagesse, immense, l'ouverture d'esprit sans limites, l'humour jusqu'aux derniers jours, l'élégance du verbe et de la mise.

La qualité qu'il nous a transmise, même si cela n'est pas évident au premier abord parce que Tito et moi pleurons souvent, c'est le courage ! Le courage de dire, le courage de lutter pour nos idées, pour nos valeurs.

Enfin, accompagnés par ce duo magnifique et remarquable qu'ils composèrent avec notre mère, nous sommes devenus, Tito et moi des êtres libres, libres de nos choix et de nos pensées.

Dimanche à l'aube il s'est envolé avec les palombes.

Bon vent mon Père adoré.

*Pascale*

Jean-Claude mon ami,

Mettre des mots sur ton départ est un exercice très difficile tant tu es pour nous tous, ici réunis, un homme d'exception, un modèle de courage et de dignité qui fait honneur à ce qu'il peut y avoir de meilleur en nous... Nous ne pouvons que t'admirer, te respecter, t'aimer. Lorsque, à 19 ans, avec un avenir sportif très prometteur devant toi, un saut de l'ange raté t'a laissé le corps en miette, nul, n'aurait parié un sou sur la vie qui t'attendait. C'était sans connaître ta force de caractère, ton énergie vitale hors du commun, ton courage extraordinaire, ta ténacité dans l'effort permanent, ta résistance hors normes, accompagnées d'une dignité et d'une absence totale de plaintes qui mettaient à distance et interdisaient à jamais toute pitié qui aurait été dégradante pour toi.

# La Vie du Village

Dans ton combat, dès le départ, tu as eu à tes côtés le soutien, la présence et l'amour total d'une bonne fée... ta meilleure rééducatrice, Claude. Et cet amour lumineux qui vous a liés toute votre vie, les valeurs que vous partagiez vous ont permis de tisser ensemble une existence à votre image : une œuvre humaniste, riche et généreuse incarnée par la venue de 2 enfants superbes, Pascale et Christophe.

C'est avec la même force, la même détermination souriante que tu as assuré ton rôle de chef de famille aux côtés de Claude. Notre rencontre, voici 52 ans, fut professionnelle. J'ai très vite apprécié le collègue courtois et affable, le rééducateur compétent et rassurant qui a aidé tant d'enfants et d'adultes à s'exprimer et à communiquer.

Tu m'as présenté Claude et nous sommes devenus amis. J'ai alors connu le lieu des racines gasconnes dont tu étais si fier : Saint-Mont, ton village que tu évoquais avec tendresse et gourmandise, tes copains, les corvées festives, le rugby, le golf que tu pratiquais avec succès tant et si bien que je suis devenue Saint-Montaise.

Jean-Claude tu possédais une chose rare : cette exigence, cette politesse du cœur que l'on nomme élégance et qui fait souvent défaut : du plus loin que je me souvienne, jamais je ne t'ai entendu médire sur quiconque.

Jamais tu ne t'es présenté en tenue négligée, jamais je ne t'ai entendu dire des grossièretés, et jusqu'au bout, jusqu'à ton dernier souffle tu as résisté à la douleur. Tu as démontré avec panache et dignité, la prédominance de ton mental sur ton corps. Tu es resté un homme debout.

Merci Jean-Claude c'est un honneur pour moi d'avoir été ton amie.

*Jacotte Feugère*

Jean-Claude, aujourd'hui je vais m'adresser directement à toi, comme l'ont fait tes amis, tes parents avant moi.

Certes, tous ont évoqué le mari, le père le grand-père que tu étais, le formidable copain, le véritable ami que tu es resté mais je sais que certains oublieront ce qui est un trait important de ta personnalité, ce qui en a dit long sur le sens que tu donnais à ta vie :

## **C'est la belote.**

Et oui, Jean-Claude, nous le cercle des beloteurs, tes amis, avec qui tu partageais des 1.000 et des 1.000 inoubliables (et aussi quelques bonnes bouteilles), qu'allons-nous devenir ? Notre cercle s'était restreint l'année dernière par la perte d'un beloteur, notre ami Jean DELOS, qui nous avait quittés lors de l'été 2018. Nous n'étions plus que 5 à vouloir continuer à abattre nos cartes inlassablement, allant chez l'un, chez l'autre, chez toi et en perpétuant ce rite éternel de la partie de belote.

D'ailleurs notre cercle était aux normes puisque nous y avons comme membre un demimarseillais et c'est lui qui annonçait, comme les palombes à la Saint-Luc, la reprise du grand truc !

Mais le pire reste à venir. Que vont être nos parties de l'été 2020, sans toi, sans tes coups dont toi seul avait le secret si bien qu'un nouveau terme faisait partie de l'abécédaire du parfait beloteur : la Jauze.

*(suite page 16)*

# La Vie du Village

Il nous arrivait, à la fin d'une partie, en regardant le score obtenu, de nous exclamer : et là, tu nous as fait une Jauze ! Ce qui ne signifiait pas que tu avais eu un coup d'éclat ou de génie mais une prise de risque élevée, si j'ose m'exprimer ainsi.

Et oui, les cartes tu les maîtrisais mais nous ne savions plus si c'était le goût du jeu où l'envie d'être ensemble. Mais peut-être, et j'en suis même sûr, c'était le goût de jouer ensemble.

Alors puisque nous étions 6 puis 5, nous tournions. Nous changions d'équipier à chaque partie. Parfois je jouais avec toi, où c'était Jean de Marseille, ou Marcel de Saint-Mont, où Roro de Saint-Mont aussi ...

Et c'était les 1.000 qui s'enchaînaient. Il n'y avait jamais de belle, mais il fallait toujours refaire la dernière, qui en fait devenait l'avant-dernière puisque nous ne savions pas nous arrêter.

Les cartes étaient un prétexte à commenter les différents événements, à épiloguer sur tel ou tel mouvement, mais très vite il fallait revenir au jeu.

Généralement, au cours d'une partie, tu nous faisais une Jauze, une prise légère où le 34 pouvait se trouver dans n'importe quelle main.

S'il était chez ton partenaire, tout le monde commentait cette chance inouïe que tu avais. Si ce 34 était en face, les commentaires fusaient et nous commentions tous l'insoutenable légèreté de ta prise. C'était ça la belote, ça marchait, ça ne marchait pas, mais tu aimais ce goût du risque mesuré ou, pour toi, une partie se gagne sans avoir tous les atouts en main. C'était ta vie aussi.

Je ne vais pas être plus long Jean-Claude parce que j'ai l'impression aussi de trahir cette intimité qui nous rassemblait, le soir, en été, autour d'une table.

Tu as décidé d'abattre tes dernières cartes dimanche matin. C'était ta dernière prise. Tu nous laisses capot. Aucun appel n'est possible. Tu as décidé de rester jusqu'au bout le maître du jeu. Tu gardes le 10 de der pour toi, nous n'avons aucune levée à faire. Nous restons sur le carreau mais par contre tu ne peux nous empêcher de penser, nous et tous tes amis, et toute ta famille ici présents quel formidable homme de cœur tu étais !

Ciao Jean-Claude

*Michel Petit*

En cette fin 2019 la famille Labruffe de nouveau endeuillée par le décès du beau-frère de Ginette qui résidait à Paris. Il était malade depuis plusieurs années. Nous adressons à son épouse et toute la famille Labruffe nos condoléances attristées, avec toute notre amitié.

A la mi- février c'est Christiane Magenc qui a perdu son beau-frère à l'âge de 80 ans. Aussi nous partageons la peine de Christiane Magenc et sa famille, mais aussi Dany et Loulou de Nodrest et sa famille.

Fin février Charlotte Destouet, est décédée. Elle aurait eu 100 ans en novembre prochain. Toutes nos pensées vont à ses enfants Bernard et Anne-Marie et leurs familles respectives.

Toutes nos chaleureuses condoléances à ces trois familles en leur souhaitant beaucoup de courage.

Amitiés à tous.



# La Vie du Village



Alicia et Chams sont fiers de vous présenter leur petite soeur Haoura.

Elle est née le 15 janvier dernier à Pau.

Sa maman Alexandra et son papa Mansour Bouchniba sont les plus heureux du monde.

Nous leur adressons toutes nos félicitations, ainsi qu'à leurs familles respectives.

## Noces de diamant : 60 ans de mariage pour Aline et Paul Jégun



Il était une fois, Aline et Paul, deux Saint-Montais qui se marièrent le 27 février 1960. Soixante ans plus tard, le 29 février 2020, Aline Jégun (78 ans) et Paul Jégun (87 ans), ont fêté leurs 60 ans de mariage entourés de leur famille, et de leurs amis et voisins.

La journée a débuté à l'église Saint-Mont pour une bénédiction s'est poursuivie par un repas Mont. Aline et Paul ont fêté ceux qui leur sont chers

La journée a été riche en Cela restera un anniversaire

Aline, Paul, Sylvie et ceux qui ont contribué à la journée !



Saint Jean-Baptiste de Saint-par l'Abbé Kitikanlin puis convivial au foyer de St-leur anniversaire entourés de autour d'un bon repas.

surprises et en émotions ! inoubliable !

Delphine remercient tous réussite de cette belle

# Les Joyeux Compagnons

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 16 JANVIER 2020

L'Assemblée Générale relative à l'exercice 2019 du Club des Aînés « les Joyeux Compagnons Saint-Montais » s'est tenue jeudi 16 janvier 2020 à 14 h 30 au Foyer.



Geneviève Laborde Adjointe au Maire de Saint Mont, (Michel Petit était excusé) Génération Mouvement du Gers (Mme Guillory, Présidente était excusée) : Jacqueline Jacomin Vice-Présidente et Julien Castaing Administrateur nous honoraient de leur présence.

49 membres étaient présents ou représentés, sur 62 adhérents inscrits. L'Assemblée peut valablement délibérer. Cinq étaient excusés.

Le compte rendu de l'Assemblée Générale de janvier 2019 relatif à l'exercice 2018 a été validé au cours du Conseil d'Administration du 12 février 2019. Les documents sont à votre disposition.

### **RAPPORT MORAL DE L'EXERCICE 2019.**

Josette Courtade présidente présente son Rapport Moral :

Je tiens tout d'abord à remercier la mairie pour sa subvention de 450 €.

C'est l'occasion pour moi de saluer le soutien omniprésent de notre structure Départementale : ses informations, ses animations, ses voyages, son aide permettant à nos adhérents une importante participation à de nombreuses manifestations tant au

# Les Joyeux Compagnons

## Les points forts en 2019 :

Des rencontres chaleureuses et conviviales avec des divertissements divers au niveau du village avec une grande participation des adhérents, cela permet des rencontres intergénérationnelles.

L'excursion au Pays Basque, le repas et le goûter annuels, le stretching postural, la fête du Mouzon, le Forum à Gimont, la pétanque départementale à Aignan, la pétanque régionale à Solomiac, la belote départementale à Samatan (avec transport par bus et une participation financière du club et de la fédération) permet aux adhérents de profiter de ces journées et d'avoir un lien social entre clubs.

Les « viticulteurs en culottes courtes » et un goûter avec photos avec les enfants de la maternelle.

La collaboration avec les autres Associations : les Parents d'Élèves s'est tout au long de l'année renforcée (loto, belote, Budget Participatif Gersoises), la Sauvegarde du Patrimoine Saint Montais, le Foyer Rural (Petit Saint Montais notamment), le Comité des Fêtes de Lelin-Lapujolle et le club Sourire Ensemble de Saint Germé.

La journée de la transhumance qui draine de plus en plus de monde : des liens se nouent entre adhérents, touristes, EHPAD de Riscle, HELIOS de St Germé (182 repas)...

Le petit cadeau fait à chaque anniversaire, en leur rendant visite est aussi un moment partagé.

L'Inter Clubs du Val d'Adour avec l'aide de Julien et Jacqueline que nous remercions pour leur aide précieuse, nous permet de créer des liens avec les autres clubs et faire des animations ensemble.

On notera l'importance des manifestations "3 concours de Belote, loto, Transhumance..." qui en 2019 ont dégagé un bénéfice significatif qui permet une participation du club aux adhérents pour les activités... et le maintien d'une cotisation d'adhésion faible à 13 € (sachant que la cotisation fédérale incluse est à 6.00 €).

L'année 2019 aura permis aux Joyeux Compagnons de se mobiliser et de prouver leur capacité à développer des actions solidaires et intergénérationnelles :

-une subvention de 700€ nous a été versée par Générations Mouvement National pour les « vignerons en culottes courtes »

-le 17 mai en demandant au CLIC du Conseil Départemental un après-midi de vous informer sur vos droits sur le thème de la DEPENDANCE

-le 8 novembre en faisant venir les responsables Départementaux de la Sécurité sur votre protection contre les ARNAQUES.

-le projet de LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMERIQUE des Joyeux Compagnons : nous sommes « sélectionnés » par le Crédit Agricole pour le dispositif TOOKETS depuis le 1er novembre jusqu'au 31 octobre 2020.

-du 5 septembre au 6 octobre dans le cadre du Budget Participatif Gersoises en votant et vous faisant voter pour favoriser votre ACCESSIBILITE à la salle Nathalie Laporte à l'étage de la maison des Associations : le Conseil Départemental finance intégralement votre MONTE ESCALIER qui y sera bientôt installé. (courant février), nous signons la convention le 14 Février.

# Les Joyeux Compagnons

## **LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'EXERCICE 2019**

Est lu par le secrétaire Gérard VIAUD, Le registre d'activités circule pendant toute la réunion.

## **LE RAPPORT FINANCIER**

Mme Samalens, apureur aux comptes, a préalablement donné QUITUS au Trésorier.

Le rapport est lu et présenté par André Lepelletier trésorier.

Il présente un résultat de l'exercice 2019 de 1860,05€ et une trésorerie au 31/12/2019 de 13639,85€.

## **Les rapports d'activités et financier sont tous les 2 Votés à l'unanimité et Adoptés.**

La présidente remercie le secrétaire et le trésorier pour leur engagement au service de l'Association ainsi que tous les bénévoles qui nous ont épaulés pour organiser toutes ces activités.

## **RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

MAGUY LEPELLETIER démissionne. André LEPELLETIER continue à faire partie du Conseil d'Administration, mais annonce sa démission au poste de Trésorier.

Mireille Ducom ne se représente pas au poste de Trésorière Adjointe.

Le tiers sortant du Conseil d'Administration à renouveler et souhaitant renouveler leur mandat est : Michel Couture, Josette Courtade, André Lepelletier, Mireille Ducom, Eliane Moratello, Gérard Viaud.

Suite à un appel à candidature : Elisabeth Jourdon, Serge Lenglet (2 petits nouveaux) et sont élus ou réélus à l'unanimité membres du Conseil d'Administration.

## **RAPPORT D'orientation exercice 2020**

Josette Courtade Présidente le présente : D'abord je remercie :Eliane qui anime et gère le loto mensuel, et celui de la fête du village, Yvette qui confectionne des couvertures pour les malades de Lourdes.

Les goûters sont presque tous gratuits puisque des adhérents qui fêtent leur anniversaire offrent le goûter. Le club offre une fleur à chaque dame et une bouteille de vin aux messieurs

Gym : tous les jeudis de 9 h 30 à 10 h 45 deux cours assurés par Thierry Barthère. Une participation de 15 € reste attribuée à chaque Adhérent soit 9 personnes.

Atelier dentelle et Hardanger et autres ouvrages tricot....: tous les jeudis après-midi de 14 h 30 à 17 heures à la maison des Associations

Tous les 1<sup>er</sup>s mardi du mois : loto et belote mensuel à la maison des Associations avec des informations concernant la vie du Club

Séance de généalogie : tous les deuxième mardi du mois de 14 h 30 à 16 heures 30

Jeudi 12 Mars - Assemblée Générale de la Fédération à Ordan Iarroque

# Les Joyeux Compagnons

**Solidarité Madagascar : Penser à commander les boîtes de gâteaux auprès de Josette Courtade**

**Le rapport d'orientation est voté à l'unanimité et adopté.**

**Cotisations 2021** :. Compte tenu de la situation financière que vous a présenté le trésorier, nous vous proposons de maintenir cette cotisation à son montant actuel c'est à dire 13 €. **Le montant de la cotisation est adopté à l'unanimité.**

**DELIBERATION EXCEPTIONNELLE MONTE ESCALIER ELECTRIQUE -attendu que :**

La Mairie a missionné les Joyeux Compagnons Saint Montais pour postuler au BUDGET PARTICIPATIF GERSOIS année2. Le 21 octobre 2019 le projet 4015 « UN MONTE ESCALIER POUR LA MAISON DES ASSOCIATIONS » est devenu LAUREAT du Budget Participatif Gersoises. Une subvention exceptionnelle de 8000€ (100% de la dépense prévisionnelle) a été octroyée PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL aux Joyeux Compagnons Saint-Montais pour la réalisation du projet 4015 et donc pour l'achat du monte-escalier (matériel).

**Délibération :**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, pour le compte de l'ensemble des associations de Saint Mont : décide de rendre ACCESSIBLE A TOUTES ET A TOUS l'ETAGE de la Salle Nathalie Laporte de la Maison des Associations, vote l'engagement d'une dépense de 8000 € (huit mille euros) destinée à l'achat de matériel spécifique, à savoir UN MONTE ESCALIER ELECTRIQUE OTOLIFT, autorise la Présidente à signer la convention de financement de 8000€ au titre du BPG2 avec le Conseil départemental du Gers le 14 février 2020.

**La délibération est votée et adoptée à l'unanimité.**

**Le Conseil d'Administration de 18 membres se compose dorénavant de :** Josette Courtade, Michel Couture, Eliane Moratello, André Lepelletier, Mireille Ducom, Gérard Viaud, Bernadette Boueilh, Kléber Beaudu, Claude Bornert, Julien Castaing, Camille Courtade, Anny Couture, Yvette Dedeaban, Jean Louis Labruffe, Marie Claude Tollis, Fabienne Caire, Elisabeth Jourdon, Serge Lenglet

**PRISES DE PAROLE :**

La Présidente passe la parole successivement à :

**-Mme la Vice-Présidente Départementale : Jacqueline Jacomin excuse la Présidente Départementale et présente le projet d'activités 2020 de la Fédération et de l'interclubs du Val d'Adour qui sera travaillé collectivement en mars prochain. Elle présente également les Voyages proposés.**

**-Julien Castaing :** souligne la très importante participation des Joyeux Compagnons Saint Montais à l'ensemble des activités de l'interclubs. Il met l'accent sur l'importance de la

# Les Joyeux Compagnons

belote, de la Transhumance et de l'action Solidaire pour Madagascar, il précise que les ateliers « bien vieillir » ne seront plus payants, mais pris en charge par la MSA.

Geneviève LABORDE, représentant Monsieur le Maire félicite chaleureusement Josette et son équipe, et nous souhaite « plein de courage » en 2020

## **REMERCIEMENTS :**

**André Lepelletier** a émis le souhait de ne pas se représenter au poste de trésorier. Il était au poste de trésorier depuis 2011. Nous regrettons sa décision. Nous devons le remercier pour tout le travail qu'il a accompli avec le sérieux qu'on lui connaît. Tout au long de ces années, il a donné de son temps, de son énergie et il était fier du résultat de chaque année.  
Merci André.



**Mireille Ducom** ne renouvelle pas sa fonction de trésorière adjointe pour des raisons personnelles. Elle a été trésorière de 2009 à 2010 et depuis trésorière adjointe. Nous la remercions aussi de tous les bons conseils et son aide matérielle qu'elle nous apportait.  
Merci Mireille.

La Présidente annonce que le Conseil d'Administration se réunira après l'amical goûter, avec galette des ROIS, qui clôt l'assemblée générale.

## **Suite à la réunion du Conseil d'Administration le bureau se compose :**

Présidente : Josette Courtade

Vice-Président : Michel Couture

Vice-Présidente : Marie Claude Tollis

Trésorière : Eliane Moratello

Trésorière Adjointe : Elisabeth Jourdon

Secrétaire : Gérard Viaud

Secrétaire Adjointe : Bernadette Boueilh

Administrateurs : Kléber Beaudu, Claude Bornert, Julien Castaing, Camille Courtade, Anny Couture, Yvette Dedeban, Jean Louis Labruffe, Serge Lenglet.

Hors Administrateur – Apureur aux comptes : Robert Duvignau

# Les Joyeux Compagnons

## MANIFESTATIONS

Vendredi 07 Février 2020 : Concours de belote en 4 parties à Saint Mont

Vendredi 20 Mars 2020- Réunions Interclubs à Beaumarchés à 14 h 30:

27, 28 et 29 Mars 2020- Fête du Vin

Samedi 04 Avril à 14 h 30– Dictée à Beaumarchés

Jeudi 23 Avril - Fête 32 du Printemps au Mouzon Thème les années 70-80  
et comédie musicales

Mercredi 27 Mai- Concours Départemental de Pétanque à Aignan

Fête des Fleurs Ascension 21 Mai. Nous ne connaissons pas encore le sujet.

Vendredi 5 Juin 2020 : Concours de belote en 4 parties à St Mont

Samedi 4 juillet – Marche Inter génération à Aurensan avec le Club de St Mont

Samedi 13 juin Inauguration avec le Conseil Départemental du monte escalier

10 Septembre : Fête régionale de l'Amitié à Samatan

11 Septembre : Eliminatoires de Belote

Jeudi 17 Septembre 2020- Transhumance

Vendanges avec les enfants de la maternelle

Rencontre Départementale de belote à Pavie

Dimanche 18 Octobre 2020 - Loto Annuel

Décembre – Goûter de Noël

Repas du Club nous vous fixerons la date au prochain CA.

Sortie : L'autocariste sera contacté afin de nous faire des propositions.

### **Concours de belote du 5 février :**

une belle réussite avec 50 équipes (100 personnes) était en place à 21 heures.

Beaucoup de monde venus de très loin : Mont de Marsan, Duhort, Bahus, Eugénie-les Bains.



Une très belle soirée avec tourin en fin de soirée et merveilles en dégustation.

La nouvelle trésorière était satisfaite du résultat.

Domage que les Saint Montais ne profitent pas de ces belles soirées dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

# Les Joyeux Compagnons

## COMPTE RENDU REUNION INTER ASSOCIATIONS 19 FEVRIER MONTE ESCALIER

Présents:

Mairie : Christian

JCSM : Josette, Eliane, Marie Claude, Bernadette,  
Jean Louis, Gérard

Pêche: Serge, Robert

Foyer : Geneviève, Fabrice

Invitée: Marie Claude

Absents non excusés : SPSM, ACCA, Association  
Action Sociale

Suite au vote favorable du Conseil Départemental de ce vendredi 14 février, les Joyeux Compagnons, avec l'aide de la Commune, ont pu installer ce jour le monte escalier Modul'Air d'OTOLIFT dans la maison des associations.

Les Joyeux Compagnons ont réussi à mener à bien cette réalisation. Ils l'ont fait pour l'ensemble des Associations et à travers elles pour l'ensemble de la population du village.

Chacune et chacun des représentants de la Commune et des Associations ont pu le faire fonctionner et ont réussi en 1 minute et 25 secondes brillamment à accéder à la salle Nathalie Laporte au 1er étage.

Il va sans dire que dorénavant la salle du haut peut accueillir dans de très bonnes conditions jusqu'à 45 personnes, le développement de l'activité de nos associations se trouvera facilité. La salle Nathalie Laporte est depuis ce jour 19 février 2020 accessible aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite), une et une seule restriction s'impose: le poids doit être inférieur à 135kgs.

La porte d'accès à l'étage a été retirée, provisoirement. Jean Louis fera le découpage de la partie basse, et selon le résultat la porte sera remise.

Une notice d'utilisation simplifiée sera apposée.

Tout autant que le soutien du Conseil Départemental, du Budget Participatif Gersois sans qui cette REALISATION EXEMPLAIRE n'aurait pas été possible, sera matérialisé par des affiches (remises à la Mairie ce jour: elles seront PLASTIFIEES et apposées de manière bien visibles par la Mairie.

Les Joyeux Compagnons ont payé ce jour 7901,95€ à OTOLIFT. Ils devraient après signature de la convention BPG dans les 15 jours, recevoir une subvention équivalente du Conseil Départemental 15 jours après la signature.





# Les Joyeux Compagnons

Dans un mois une fois les dossiers administratif et financier soldés, les Joyeux Compagnons rétrocéderont le monte escalier à la Commune.

D'ores et déjà le monte escalier est assuré par la Commune, au même titre que la Maison des Associations et l'ensemble des équipements qu'elle y met à disposition de l'ensemble des Associations.

L'inauguration du Monte Escalier, dossier LAUREAT du BPG 2, se déroulera le samedi 13 juin 2020 à 15h, nous verrons avec la Mairie comment organiser cette journée, nous vous tiendrons au courant avec invitations.

*Gérard Viaud*

## La Vie du Village

### Anniversaire de mariage

Josette et Camille se sont dit oui il y a 50 ans.

Enfants du village tous les deux, ils y ont grandi et s'y sont investi au fur et à mesure des années. Ils ont inculqué à Jérôme et Fabrice puis à Valentin et Anaïs des valeurs de partage, de famille et de vouloir s'investir dans la vie associative.

Josette et Camille continuent à s'impliquer généreusement dans la vie du village. Pour fêter leurs noces d'or ils ont décidé de réunir famille et une partie de leurs amis, en ce samedi 7 mars (journée symbolique puisque c'est aussi le jour de l'anniversaire de Jérôme).

Ce fût une journée mémorable, dans une ambiance chaleureuse avec pleins de souvenirs, d'anecdotes, de joie et qui a reflété ce que Josette et Camille

représentaient pour chaque convive.

Et pendant que Josette prenait le temps de dire un petit mot à chaque tablée, Camille prenait le micro et poussait la chansonnette autour de Sébastien, Jean-Pierre, Joël et Lilou.

Souhaitons à Josette et Camille de sincères félicitations pour leurs 50 ans de mariage, et de profiter encore de beaucoup de moments familiaux et amicaux si riches à leurs yeux.



# La Vie du Village



Voici 3 photos retrouvées par Yolande et qui représentent bien les différentes fêtes à Saint-Mont dans les années 75.

Maintenant amusez-vous à mettre un prénom sur ces visages !



# En direct du conseil municipal

**Mercredi 18 septembre 2019**

L'an deux mil dix-neuf et le dix-huit décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.

Date de la convocation : le 9 décembre 2019

Etaient Christine BOUEILH, Nathalie  
présents : HARDUYA, Joël BOUEILH, Chris-  
tian TOLLIS, Sébastien FAURE,  
Jean-Pierre JEGUN, Geneviève  
LABORDE, et Michel PETIT.  
Etait Isabelle LABRUFFE, Murielle  
excusé RIGAUD, Joël BOUEILH.  
(e) :

Nathalie HARDUYA a été désignée secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Il est adopté à l'unanimité.

[Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :](#)

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	10
Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	10
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	7
<b>Nombre de voix pour</b>	<b>7</b>
<b>Nombre de voix contre</b>	<b>00</b>
<b>Nombre d'abstentions</b>	<b>00</b>

Monsieur le Maire demande l'ajout de deux délibérations à l'ordre du jour concernant deux décisions modificatives au budget :  
N° 1 pour le logiciel de gestion du cimetière  
N°2 pour la Maison des Associations :

## Eglise : point sur l'autorisation des travaux

Le maire fait état de l'avancée du dossier pour la troisième tranche. Il a reçu par mail l'autorisation de travaux. Cette dernière a été expédiée par courrier postal, avec le dossier technique à l'Architecte des Bâtiments de France à AUCH. Il faut donc attendre l'autorisation et en transmettre, dès réception, une copie aux différents subventionneurs. De plus, le maire rappelle que la Région OCCITANIE n'a toujours pas versé la subvention de la première tranche (principale et complémentaire) ce qui représente 30.000 euros environ.

## Urbanisme : présentation d'un dossier

Monsieur le Maire retrace à l'assemblée un dossier d'urbanisme déjà déposé en 2017 par le GAEC de Pécastay. Il s'agissait de la construction de deux hangars agricoles avec cellules photovoltaïques. Le permis de construire en 2017 n'avait pas été accordé et le maire avait été obligé de signifier le refus au requérant. En 2019, le GAEC redépose à nouveau un permis de construire d'un hangar agricole avec cellules photovoltaïques pour stockage du matériel. Mais cette fois-ci il s'agit d'un seul hangar qui remplacerait aussi les anciens tunnels à asperges où se trouve stocké du matériel. Le maire rappelle aussi que ce hangar de 673 m<sup>2</sup> contribue à la politique de transition énergétique avec la production d'énergie renouvelable. Mais il lit aux conseillers l'avis de la Commission Départemental de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Foncières. Celle-ci stipule qu'une surface de 300 m<sup>2</sup> serait suffisante en se basant sur des calculs théoriques. Le maire demande aux conseillers de se prononcer puisqu'il a reçu l'avis de refus du service instructeur.

**Après avoir entendu cet exposé et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide : de ne pas suivre l'avis de la CDPENAF de soutenir le maire dans sa démarche d'autoriser la construction de ce hangar.**

# En direct du conseil municipal

## Centre de gestion : convention pour la formation des agents

Monsieur le Maire distribue aux conseillers le règlement de formation du Centre national de la Formation Publique Territoriale, reçu du Centre de Gestion du Gers. Il s'agit, après étude du document, de se prononcer sur deux points :

le bénéfice des frais de déplacements aux agents en formation

la prise en charge des frais de formation non obligatoire

**Après avoir pris connaissance du règlement et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

**D'adopter le règlement tel qu'il lui est présenté,**

**De rembourser les frais de déplacements aux agents en formation**

**De prendre en charge les frais des actions de formation non obligatoires.**

## Délibérations sur l'augmentation des loyers municipaux

### **Augmentation du loyer du logement du rez-de-chaussée du Presbytère.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à la loi de finances 2011, pour les loyers conventionnés la révision pratiquée intervient chaque année au 1<sup>er</sup> janvier en fonction de l'indice du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année précédente.

Pour 2019, l'indice prévoit une augmentation 1,20 %.

Le montant du loyer pour le logement du rez-de-chaussée du Presbytère était de 405,04 €. La variation annuelle du 3<sup>ème</sup> trimestre 2019 étant de 1,20 %, l'augmentation sera de 4,86 €.

Suite à l'adressage, la nouvelle adresse est la suivante :

2, rue du Pic

**Le nouveau montant du loyer s'élèvera donc à 409,90 €.**

**Après avoir entendu cet exposé et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

**d'appliquer l'augmentation prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ; de fixer le loyer à 409,90 € pour le logement du rez-de-chaussée du Presbytère sis 2, rue du Pic ; d'autoriser M. le Maire à procéder au recouvrement de cette somme tous les mois.**

### **Augmentation du loyer du logement du 1<sup>er</sup> étage du Presbytère.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à la loi de finances 2011, pour les loyers conventionnés la révision pratiquée intervient chaque année au 1<sup>er</sup> janvier en fonction de l'indice du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année précédente.

Pour 2019, l'indice de la construction prévoit une augmentation 1,20 %.

Le montant du loyer pour le logement du 1<sup>er</sup> étage du Presbytère était de 292,24 €.

La variation annuelle du 3<sup>ème</sup> trimestre 2019 étant de 1,20 %, l'augmentation sera de 3,50 €.

Suite à l'adressage, la nouvelle adresse est la suivante :

1, promenade Arthur Lamothe

**Le nouveau montant du loyer s'élèvera donc à 295,74 € plus les 50 € de charges soit un total de 345,74 €.**

**Après avoir entendu cet exposé et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide : d'appliquer l'augmentation prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ; de fixer le loyer à 295,74 € pour le logement du 1<sup>er</sup> étage du Presbytère avec en plus 50 € de charges soit un total de 345,74 € sis 1, promenade Arthur Lamothe ; d'autoriser M. le Maire à procéder au recouvrement de cette somme tous les mois.**

### **Augmentation du loyer de l'école – logement n° 1.**

Monsieur le Maire donne lecture de l'article relatif à la révision du loyer du contrat de location pour le logement de l'école.

Il précise que la date d'application est le

# En direct du conseil municipal

1<sup>er</sup> décembre de chaque année et que l'indice est celui du 2<sup>ème</sup> trimestre 2018. Le taux d'augmentation est de 1,53 %.

Le montant du loyer pour le logement 1 était de 273,23 €.

La variation annuelle du 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 étant de + 1,53 %, l'augmentation sera de 4,18 €.

Suite à l'adressage, la nouvelle adresse est la suivante : 56, chemin du Lamerot

**Après avoir entendu cet exposé et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

**d'appliquer l'augmentation prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ; de fixer le loyer à 277,41 € pour le logement 1 sis 56, chemin du Lamerot ; d'autoriser M. le Maire à procéder au recouvrement de cette somme tous les mois**

## **Augmentation du loyer du logement 2.**

Monsieur le Maire donne lecture de l'article relatif à la révision du loyer du contrat de location pour logement 2 dit de l'école, il précise qu'il peut être révisé le 31 décembre ou au terme de chaque année du contrat. Le choix avait été fait de traiter ce loyer en décembre pour une augmentation en année civile. L'indice pris en compte est donc celui du 3<sup>ème</sup> trimestre 2018.

Pour 2019, l'indice de la construction prévoit une augmentation 1,20 %.

Le montant du loyer pour le logement 2 était de 205,92 €.

La variation annuelle du 3<sup>ème</sup> trimestre 2019 étant de 1,20 %, l'augmentation sera de 2,47 €.

Suite à l'adressage, la nouvelle adresse est la suivante :

120, chemin du Lamerot

**Le nouveau montant du loyer s'élèvera donc à 208,39 €.**

**Après avoir entendu cet exposé et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide : d'appliquer l'augmentation prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ; de fixer le loyer à 208,39 € pour le logement 2 sis 120, chemin du Lamerot ; d'autoriser M. le Maire à procéder au**

**d'autoriser M. le Maire à procéder au recouvrement de cette somme tous les mois.**

## **Personnel : point sur les congés des fêtes**

Il s'agit de faire le point sur le personnel qui prend des congés. Les deux agents seront en congé du 23 décembre au 2 janvier 2020, la secrétaire sera présente toute la journée le lundi 23 décembre et la mairie sera fermée le 24 décembre et le 31 décembre. Il conviendra d'étudier des modalités d'ouverture avec les élus les vendredi 27 décembre et lundi 30 décembre 2019.

## **Vœux du Maire et organisation de la journée du 5 janvier 2020**

Les vœux du maire auront lieu le dimanche 5 janvier 2020 à 15h30. Il s'agit de retracer l'organisation et le « qui fait quoi ? » de cette cérémonie. Sébastien s'occupera du vin à la cave, Geneviève fera les achats chez CARREFOUR (jus de fruit, café ....) et le maire commandera les gâteaux aux Charmettes (galettes, gâteaux des rois et mignardises). Mais il faudra se retrouver après le réveillon pour faire véritablement le point et repenser l'organisation de la salle.

## **Bilan du mandat municipal**

Le maire distribue aux conseillers le plan d'action élaboré en 2014 pour faire le point sur ce qui a été fait et sur ce qu'il reste à faire, voire à ne pas faire.

### **Mieux vivre à Saint-Mont**

Il faut s'interroger sur l'ASSM. En cours de mandat, la communauté de communes Armagnac Adour a pris la compétence sociale par le biais du CIAS. Ce dernier instruit maintenant les demandes d'aides.

La charte sur l'installation des néoruraux pour améliorer le « vivre ensemble » n'a pas été écrite et il conviendra d'y

# En direct du conseil municipal

remédier pour éviter les incidents de voisinage.  
Le Plan Communal de Sauvegarde est en cours de réactualisation.

## Protéger l'environnement

Le tri sélectif par poubelles différenciées dans les locaux public n'est pas mis en place partout (uniquement au foyer).

## Rénover le patrimoine, créer des espaces naturels

La mise en place de places de stationnement camping-cars avec bornes de recharges n'a pas été effectuée.

L'ancien silo n'a toujours pas été rénové.

Le foyer n'a pas fait l'objet d'un aménagement pour la réflexion des sons.

Les vignes des Coustous n'ont pas été arrachées et remplacées.

La mise aux normes de l'assainissement de l'ex-maison des associations n'est pas faite.

Par contre le projet d'électrifier les communaux est abandonné.

Promouvoir l'image de SAINT-MONT

Le lancement d'une campagne de ravalement de façades au sein du village historique n'a pas été fait. Par contre un programme d'intérêt général pour lutter contre l'habitat insalubre, la précarité énergétique et l'adaptation du logement au vieillissement est porté par la communauté de communes.

L'aménagement du square Marie-Rose est en cours.

Les affichoirs (lieux touristiques, plan de la commune) n'ont pas été mis en place comme prévu sur le parking du multiservice.

La fresque sur le château d'eau n'est pas réalisée.

Favoriser l'accueil

Le chemin de randonnée est entretenu bénévolement puisque la communauté de communes ne l'entretient qu'une fois par an.

Le feu d'artifice qui avait disparu des réveillons du jour de l'an sera remis en place cette année.

Une fois ce bilan effectué, le conseil municipal a pu se rendre compte de tout ce qui a été fait ou mis en place, c'est-à-dire au moins 90 % des actions programmées.

## Première décision modificative pour le logiciel du cimetière

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que lors de l'élaboration du budget une erreur d'imputation comptable a été commise concernant l'achat du logiciel de gestion du cimetière.

Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative en basculant 6 935 € de l'article 2188 (initial) au 2051 (mobilisation corporelle)

**Après avoir entendu cet exposé et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide : de prendre cette décision modificative n°1 d'autoriser Monsieur le Maire à l'effectuer**

## Deuxième décision modificative pour la réfection en régie de la façade de la maison des associations.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les travaux effectués par les employés communaux pour la réhabilitation de la Maison des Associations doivent être comptabilisés comme « travaux en régie » afin de soumettre les dépenses au FCTVA.

On règle les fournitures au compte 6068, on paye le temps de travail des employés communaux au 6411.

Il faut donc prendre une décision modificative afin s'ouvrir les crédits budgétaires :

Compte 722-042 pour le montant de l'opération

Compte 2131-040 pour le même montant

Compte 023 en dépense de fonctionnement

Compte 021 en recette d'investissement pour équilibrer les 2 sections.

**Après avoir entendu cet exposé et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide : d'appliquer la décision modificative**

# En direct du conseil municipal

## Point sur les commissions

**Budget et Finances** : Président - Joël BOUEILH

Joël est absent mais les finances ont donné lieu à deux délibérations.

**Environnement : Protection et cadre de vie** : Présidente Geneviève LABORDE.

Geneviève signale que la vente de la distillerie n'est toujours pas effectuée. Par contre, la crue de l'Adour de ce week-end a nettoyé les cuves !

**Environnement : Embellissement et plantations** : Présidente Isabelle LABRUFFE

Isabelle est absente mais il faut prévoir en janvier 2020 la plantation de la haie pour le parking du foyer.

**Social** : Président Sébastien FAURE.

Sébastien rappelle que le chèque au bénéfice de l'association « les restos du cœur » a été remis. Une petite réception avait été organisée à la mairie.

**Prévention des risques** : Présidente Christine BOUEILH

Le maire et l'animatrice de la commission, Christine, ont été très sollicités ce week-end. Trois réunions de cellule de crise ont eu lieu à Riscle pour pouvoir étudier le risque Inondation de Cahuzac sur Adour à Barcelone du Gers. Il faudra réactualiser le plan communal de sauvegarde en fonction des nouveaux habitants.

**Gestion du Personnel** : Président Michel PETIT

Le point a été fait puisqu'il s'agissait essentiellement des congés de fin d'année.

**Travaux** : Président Jean-Pierre JEGUN.

La commission Travaux sera en veille pour pouvoir profiter des fêtes de fin d'année. Il faut renouveler toutes les félicitations aux agents communaux pour la réfection de la façade de la maison des associations. Le maire signale que pour cette maison,

l'installation du monte-escalier électrique est à la charge de l'association « les Joyeux Compagnons » qui doit conventionner avec le Conseil Départemental du Gers

**Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme** : Présidente Nathalie HARDUYA

Il n'y a rien de spécial si ce n'est la confection des topoguides pour le chemin de randonnée de Saint-Mont. Il faudra juste les ventiler dans les différents offices de tourisme.

## Questions diverses

### Arrêté pour le tir de pigeons

Il est décidé de prendre un arrêté pour le tir des pigeons qui dégradent l'église et les maisons du village historique. Cet arrêté doit être pris pendant la période de chasse, il sera donc pris du 2 janvier 2020 au 29 février 2020.

### Feu d'artifice pour le 31 décembre 2019

Il est convenu de retirer un feu d'artifice à minuit lors de la Saint-Sylvestre.

Le maire le commandera aux établissements MARMAJOU à Dax, comme il avait l'habitude de le faire avant que cette habitude ne soit interrompue pendant trois ans.

### Réfection du chemin de Saint-Aubain

Le maire a lancé les travaux pour permettre aux riverains de réutiliser le chemin rural de Saint-Aubain. L'entreprise COLAS a présenté un devis de 11.000 euros. Le maire soumettra le dossier pour une aide de l'Etat à la sous-préfecture de Mirande.

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-trois heures.



# Agenda Hiver/Printemps 2019/2020

DATE	QUI	Où	THEME
27, 28 29 mars	Joyeux Compagnons	Foyer/Village	FETE DU VIN
17 avril	MAIRIE	Foyer/Village	Anne Etchegoyen
1er mai	Atelier peinture	Foyer	Exposition peinture
9 mai	Joyeux Compagnons	Foyer	Repas
21 mai	Joyeux Compagnons		Char St Mont
5 juin	Joyeux Compagnons	Foyer	Belote
13 juin	Joyeux Compagnons	Maison Asso	inauguration
26/27 juin	Foyer rural	Foyer	Fête patronale
8 juillet	Pêche		Concours pêche
11 septembre	Joyeux Compagnons	Foyer	Belote
17 septembre	Joyeux Compagnons	Communaux	Transhumance

## Vous pouvez louer le foyer de Saint Mont.



La location est **gratuite** pour tous les habitants et les sociétés de Saint Mont. Le prix de location est de **150 €** du vendredi après midi au dimanche après midi. Une caution de 200 € vous sera demandée ainsi qu'une location de 10€ pour 50 couverts si besoin est.

Réservations :

Geneviève Laborde : 05 62 69 62 80  
ou laborde.genevieve32@gmail.com

## ***Le Petit Saint-Montais*** ***est la revue du*** ***Foyer Rural de SAINT-MONT.***

Directrice de la publication :  
La Présidente du Foyer Rural,  
Geneviève Laborde  
Tél : 05 62 69 62 80 ou 06 13 04 85 77

*Imprimerie Spéciale*  
*SAINT-MONT*

*Photos : Kiki Boueilh, Marie-Laure Moulié, Fabrice  
Courtade, Isabelle Labruffe, Geneviève Laborde,  
Romain Courtade, Chantal Petit, Christian Brousse*